

Rapport d'évaluation de la Commission européenne sur les conditions de transports d'animaux vivants

22 novembre 2011

La Commission européenne a rendu public un [rapport d'évaluation](#) sur le règlement (CE) n°1/2005 sur le bien-être animal. Le rapport tente de mesurer l'impact que ce règlement a eu en matière d'amélioration des conditions de transport des animaux vivants par rapport à la situation *ex ante*. En effet, plus de 35 millions d'animaux sont transportés chaque année entre les États membres ou entre pays de l'Union et pays tiers.

Le rapport conclut que les mesures du règlement ont eu un impact favorable sur la qualité d'ensemble du transport des animaux vivants, notamment via l'amélioration des véhicules de transport et par une plus grande sensibilisation des professionnels aux besoins des animaux. Cependant, le rapport met également en évidence des insuffisances importantes et propose de prendre des actions pour y remédier.

Jo Cadilhon, Centre d'études et de prospective